

PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE 2025

THÈME RETENU :

Prix d'Excellence de la meilleure société coopérative de pêche locale.

CONDITIONS DE CANDIDATURE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DU CONCOURS D'EXCELLENCE DE LA MEILLEURE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PÊCHE LOCALE AYANT ADHÉRÉE À LA MISE EN ŒUVRE DU REPOS BIOLOGIQUE:

Pour participer au concours d'excellence de la meilleure Société Coopérative Pêche Locale ayant contribué à la mise en œuvre du repos biologique, les comités intéressés doivent remplir les conditions suivantes :

1. Critères d'éligibilité

- ✓ Statut juridique : être une Coopérative de Pêche Locale légalement reconnue et opérationnelle.
- ✓ Engagement dans le repos biologique : avoir participé activement à, au moins, une campagne de repos biologique.
- ✓ Respect de la réglementation : Avoir mis en œuvre les mesures officielles du repos biologique définies par l'administration des pêches.
- ✓ Zone d'intervention : Être actif dans une localité côtière, maritime, lagunaire, fluviale ou plan d'eau concernée par le repos biologique.

2. Dossier de candidature

❖ Fiche de candidature à remplir :

- Dénomination de la Société Coopérative Locale de Pêche:
- Sigles :
- Fiche de présentation de la Société Coopérative Locale de Pêche :
- Localité* (District, Région, Département, Sous-préfecture):
- Date de création :
- Numéro d'identification (numéro d'agrément) :
- Nombre total de membres (Nom, Prénom, CNI, Téléphone):
- Nombre de femmes membres :
- Personne responsable(Nom et Prénom, CNI, Fonction, Adresse, Téléphone et Mail) :
- Contact de la Société Coopérative Locale de Pêche (Téléphone & Email) :
- Relevé d'Identité Bancaire :

❖ Lettre de candidature adressée au comité d'organisation du concours du MIRAH.

- ❖ **Rapport d'activités** détaillant les actions menées avant, pendant et après le repos biologique.
- ❖ **Rapport d'impact** démontrant les résultats obtenus en matière de gestion des ressources halieutiques.
- ❖ **Attestation d'adhésion des membres** du comité.
- ❖ **Avis de l'autorité locale** (Préfet, Mairie ou Direction Régionale des Ressources Halieutiques et de l'Aquaculture) validant les actions du comité.

3. Critères d'évaluation

L'évaluation des candidatures sera basée sur les critères suivants :

1. Structuration de la Société Coopérative de Pêche Locale autour des activités de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS).
2. Existence d'une stratégie locale de gestion durable des ressources halieutiques.
3. **Avant le repos biologique :**
 - Nombre de campagnes de sensibilisation organisées.
 - Nombre d'infractions non réglementaires constatées avant le repos biologique.
4. **Pendant le repos biologique :**
 - Nombre de sorties de contrôle effectuées (de jour et de nuit).
 - Nombre d'infractions non réglementaires constatées pendant le repos biologique.
5. **Après l'ouverture de la pêche :**
 - Nombre de contrôles réalisés sur la conformité des pêcheurs et de leurs engins.
 - Nombre de missions de suivi pour le contrôle de la taille des produits de pêche.
 - Nombre d'infractions non réglementaires constatées après le repos biologique.
6. Nombre de membres total de la Société Coopérative de Pêche Locale:
 - Nombre de pêcheurs
 - Nombre de mareyeurs
 - Nombre de transformateurs
7. Pourcentage de membres total disposant d'une licence de pêche :
 - Pourcentage de pêcheurs
 - Pourcentage de mareyeurs
 - Pourcentage de transformateurs
8. Prise en compte du genre au sein des membres de la Société Coopérative de Pêche Locale.
9. Nombre d'infractions constatées par la Société Coopératives de Pêche Locale dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques de pêche.
10. Niveau d'organisation de la Société Coopérative de Pêche Locale et sa capacité à mobiliser les acteurs locaux.

6. Modalités de dépôt des dossiers de candidature

- Date limite :

- Lieu de dépôt de dépôt et de candidature : Direction Régionale, Départemental du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques et soumission électronique sur le site

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PÊCHE LOCALE

1. Informations générales

- Dénomination de la Société Coopérative de Pêche Locale:
- Sigles :
- Fiche de présentation de la Société Coopérative de Pêche Locale
- Localité* (District, Région, Département, Sous-préfecture):
- Date de création :
- Numéro d'identification (numéro d'agrément) :
- Nombre total de membres :
- Nombre de femmes membres :
- Personne responsable (Nom et Prénom, CNI, fonction, adresse, téléphone et mail) :
- Contact de la Société Coopérative de Pêche Locale (Téléphone & Email) :
- Relevé d'Identité Bancaire

2. Structuration et organisation de la Société Coopérative de Pêche Locale

1. La Société Coopérative de Pêche Locale est-il structuré autour des activités de **Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS)** ?
 - Oui
 - Non
 - **Si oui, précisez les actions mises en place :**
2. La Société Coopérative de Pêche Locale dispose-t-il d'une stratégie de gestion durable des ressources halieutiques ?
 - Oui
 - Non
 - **Si oui, pouvez-vous fournir un document ou un résumé des principales actions ?**

3. Actions menées avant le repos biologique

3. Combien de campagnes de sensibilisation avez-vous organisées avant le repos biologique ?
 - 0
 - 1-3
 - 4-6
 - Plus de 6
4. Combien d'infractions constatées avant et après le repos biologique ?
 - **Avant** : Aucun 1-10 11-30 Plus de 30
 - **Après** : Aucun 1-10 11-30 Plus de 30

4. Actions menées pendant le repos biologique

5. Combien de sorties de contrôle ont été effectuées pendant le repos biologique ?
- **De jour :** 0 1-5 6-10 Plus de 10
 - **De nuit :** 0 1-5 6-10 Plus de 10

5. Actions menées après l'ouverture de la pêche

6. Combien de contrôles ont été réalisés sur la conformité administrative des pêcheurs et technique de leurs engins après l'ouverture de la pêche ?
- 0
 - 1-5
 - 6-10
 - Plus de 10
7. Combien de missions de suivi ont été effectuées pour le contrôle de la taille des produits de pêche ?
- 0
 - 1-3
 - 4-6
 - Plus de 6

6. Statistiques des pêcheurs et licences

8. Quel est le nombre total de pêcheurs dans la communauté ?
- **Nombre :** _____
9. Quel pourcentage des pêcheurs dispose d'une licence de pêche ?
- 0-25%
 - 26-50%
 - 51-75%
 - Plus de 75%

7. Participation des femmes et organisation de la Société Coopérative de Pêche Locale

10. La Société Coopérative de Pêche Locale prend-il en compte la participation des femmes ?

- Oui
- Non
- **Si oui, quel est le pourcentage de femmes membres ?**
 - 0-10%
 - 11-30%
 - 31-50%
 - Plus de 50%

11. Combien de saisies ont été opérées par la Société Coopérative de Pêche Locale dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques de pêche ?

- 0
- 1-5
- 6-10
- Plus de 10

12. Comment évaluez-vous le niveau d'organisation et fonctionnement (PV, AGs régulière, Siège...) de la Société Coopérative de Pêche Locale ?

- Faible
- Moyen
- Bon
- Excellent

8. Modalités de dépôt des candidatures

 **Date limite :** _____

 **Lieu de dépôt :** Direction Régionale/Départementale du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

 **Soumission électronique à :** _____

 **Signature du responsable de la Société Coopérative de Pêche Locale:**

 **Date de soumission :** _____